

LE NOUVEL ANTIPHONAIRE PREMONTRE.

Réponse à l'article, paru dans le numéro précédent de cette Revue.

J'ai lu cet article avec un grand étonnement : des arguments assurément peu étudiés, s'acharnent à vouloir enlever tout prestige scientifique à l'Antiphonaire. La conclusion s'impose : la Commission a fait preuve d'une incompétence parfaite ; la Commission n'a pas donné ce que l'Ordre était en droit d'attendre d'elle. Or, cet article paraît dans la Revue officielle de l'Ordre de Prémontré. Je crois donc de mon devoir d'y répondre sans retard.

Et tout d'abord, je mets notre Confrère au défi, de nous donner une seule preuve, qu'un des rédacteurs des livres de chants, aient « prétendu, par des déclarations très affirmatives, que notre édition représente la tradition authentique de Prémontré » ! Nous nous en sommes bien gardés : personne n'a regretté, autant que nous, de n'avoir pu mettre la main sur le livre-type du chant prémontré. Avant de commencer nos travaux en 1902, nous savions, que depuis le XII^e siècle, ce livre-type existait. Nous en avons, du reste, donné des preuves certaines, irréfutables dans la préface du *Graduale Praemonstratense*, paru en 1910. Nous prendrons volontiers connaissance des arguments nouveaux, que notre contradicteur annonce, et qui confirmeront donc les nôtres.

L'auteur de l'article se pose cette question : « A-t-on fait de sérieux efforts pour retrouver ce livre-type ? Ne s'est-on pas contenté, de réunir au petit bonheur les volumes détenus par les abbayes encore existantes, ou signalés comme prémontrés dans les catalogues des grandes bibliothèques européennes ? »

La recherche de manuscrits dans les bibliothèques publiques et privées, est une besogne si vaste, qu'après de nombreuses années de travail, un champs immense restera à explorer : c'est une entreprise qui n'est jamais achevée. Nous affirmons néanmoins, que nous avons fait des recherches sérieuses, dans lesquelles le concours de membres de la Commission, historiens de mérite, nous a été d'une grande utilité. Et le fait, qu'un délégué de la Commission est allé jusqu'au British Museum de Londres, pour y transcrire un manuscrit, qu'on ne permettait pas de photographier, ne fournit il pas une garantie du sérieux, avec lequel les recherches des Archives ont été menées ? Comme il fallait pourtant se borner, nous avons cru pouvoir commencer les travaux, quand nous avons réunis des manuscrits de tous les siècles depuis l'existence de l'Ordre, des

manuscrits de tous les pays : d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de France, de Hollande, de Suisse, de Tchécoslovaquie. D'ailleurs les encouragements ne nous ont pas manqué : le Révérendissime Père Dom Pothier, et d'autres Moines de Solesmes, spécialistes en chant Grégorien, en examinant nos manuscrits, nous ont félicité de notre travail. Par contre, ce que notre contradicteur peut ajouter à la liste de nos manuscrits, est un butin bien maigre ! Ne faut-il pas dès lors s'étonner, que l'auteur de l'article veut s'en prendre à la négligence de la Commission ?

Hélas ! parmi ces manuscrits, nous n'avons pas trouvé, avec certitude, le livre-type ! Dans le but de parvenir à reconstituer celui-ci, nous avons fait une étude consciencieuse de la version de chaque codex à part, et une étude comparative soignée des versions de tous les manuscrits employés. Malheureusement ces études n'ont pu conduire à un résultat pratique, n'ont pu établir la filiation de ces manuscrits : l'hiatus entre les divers témoins est trop grand, le nombre de témoins est trop restreint ! — Et cette théorie de notre contradicteur pour reconstituer le chant traditionnel authentique, si claire, si simpliste même de loin, paraît de suite inapplicable, pour ceux qui veulent se donner la peine d'étudier nos feuilles synoptiques. Que faire dans ces circonstances ? Attendre et chercher le livre-type, ... qui jusqu'à ce jour, plus de 35 ans après, n'est pas retrouvé ? Nous avons cru, et nous croyons, que le parti le plus sage, le seul possible à prendre, était de faire un tableau synoptique de chaque chant, d'après le texte de chacun de ces manuscrits, qui, durant des centaines d'années, ont été chantés par nos Pères ; ensuite, par une étude soignée, établir fidèlement le texte du plus pur grégorien chanté dans notre Ordre. Si l'on ne peut prouver, que ce texte est la note authentique du chant traditionnel authentique, il fut néanmoins durant des siècles l'interprète de la dévotion et de la ferveur de nos Pères. — Mais je ne puis partager en aucune façon, l'avis de notre confrère, quand, après nous avoir reproché si amèrement de ne pas donner la note exacte du livre-type, il veut que le texte du livre-type retrouvé, soit corrigé et revu d'après de plus anciens manuscrits, même entièrement étrangers à l'Ordre. Suivre cet avis, c'est, logiquement parlant, s'imposer de remonter jusqu'à la source première, jusque S. Grégoire ; c'est reprendre les manuscrits les plus anciens, au détriment de la note traditionnelle de notre Ordre ; c'est refaire pour notre compte le travail qu'a assumé l'Edition Vaticane. Celle-ci en effet, doit restaurer la note vraie, authentique de S. Grégoire, et, pour autant qu'elle y a réussi,

elle est la correction du chant Prémontré, du chant Cistercien, du chant Dominicain...

Mais venons-en enfin à l'Antiphonaire, le livre visé par l'article. Ici encore, hélas ! nous n'avons pu mettre la main sur le livre-type, ni établir la filiation des manuscrits, vu le nombre trop restreint des *codices* retrouvés. Malgré cela, je ne m'attendais pas à une condamnation complète, puisque nous avons employé pour sa rédaction, uniquement des manuscrits incontestablement écrits pour une Maison de l'Ordre. Mais que je me trompais ! « Tout porte à croire, écrit notre confrère, que l'Antiphonaire fut composé tout comme le fut le Graduel ». Ainsi, sans chercher des preuves, par un simple « tout porte à croire », il prétend annéantir l'œuvre solide, que des années de travail consciencieux ont établie ! Car ce n'est pas une condamnation quelconque ! Sans avoir étudié nos manuscrits, sans les connaître, sans les avoir vus ¹⁾, l'auteur accuse : « Heuristique insuffisante, malavisée ! » Sans examiner notre travail ni notre manière de travailler, l'auteur accuse : « Critique defectueuse : les attestations réunies pèsent en raison de la majorité des déposants ou de leur âge respectif. » Comment peut-on seulement s'imaginer pareil non-sens ! — Au contraire, nous avons fait une étude sérieuse de la valeur de chaque manuscrit, au point de vue du soin du copiste, de sa fidélité à lui-même dans l'occurrence de la même mélodie sur

1) Notre confrère, auteur de la critique de l'Antiphonaire, m'avait demandé communication de « la liste complète des manuscrits ayant servi à la rédaction de l'Antiphonaire, avec la description exacte de chacun ». Après quelques jours d'essai, je me suis vu forcé de lui répondre, que toutes mes notes personnelles avaient été détruites par le grand incendie de l'abbaye de Tongerloos en 1929, et qu'après divers essais je me voyais dans l'impossibilité de lui garantir une liste exacte ; mais que, si une liste citée de mémoire pouvait lui être utile, je m'offrais volontiers à faire tout mon possible. A cette lettre je ne reçus pas de réponse, à moins que je ne la trouve dans la note 5) de son article : « je n'ai pu obtenir une liste des *codices* étudiés par la commission, qui s'est occupée de l'édition de l'Antiphonaire »... La liste fournie par le Chanoine Borremans n'est pas tout à fait exacte. Il m'est impossible de contrôler tout, mais je sais que nous n'avons employé qu'un seul Antiphonaire de Schäftlarn ; que le Processionale de Schäftlarn n'est pas cité ; que le Bibl. Munich 17010, donné comme Antiphonaire de Schäftlarn du XIV^e siècle, est un Graduel de cette abbaye du XII^e siècle, écrit *in campo aperto* ; que « le manuscrit de Mondaye » est un Processionale imprimé... Je comprends que, en prenant des notes qui ne sont pas destinées à la publicité, on les écrit d'une manière qui peut être très claire au moment où on les prend, mais qui ne l'est plus à quelques années de distance...

un texte différent et dans les passages semblables, de sa concordance avec les autres manuscrits, etc. etc. Ainsi, notre contradicteur nous reproche, de ne pas avoir toujours accordé « une importance hors de pair » au manuscrit d'Auxerre (XII^e siècle). Il en a la preuve : ayant étudié un article de Dom Sunol sur le Répons *Tua sunt* des I Vêpres de la Toussaint, il trouve que « nous ne rendons pas du tout les particularités mélodiques très curieuses de ce manuscrit. » En effet, nous n'avons attaché que fort peu d'importance à ce manuscrit d'Auxerre : nous avons vu, qu'il est écrit avec beaucoup de négligence, qu'il donne beaucoup de « curieuses » variantes, qui ne sont presque jamais confirmées par les autres manuscrits. Et, puisque « nos études sont pleines de déficiences », j'ajoute que l'Ecole de Solesmes partage entièrement notre opinion : c'est un mauvais manuscrit, m'écrivait-on, qui ne mérite aucune créance.

Et je continue à répondre brièvement aux brèves accusations qui se suivent.

« Beaucoup de timbres repris par l'édition officielle, trahissent la surcharge des parchemins décadents du XV^e et du XVI^e siècle. » — C'est une affirmation absolument gratuite ! Le seul exemple donné, le Répons *Unus Panis*, tombe à faux : cette répétition, en tant que répétition, est presque classique : comparez le Répons *Qui sunt isti*, et tant d'autres.

Il est de toute évidence, que, conscients de notre responsabilité, nous avons eu à cœur de nous tenir à la hauteur de tout ce qui paraissait au sujet du chant Grégorien, sans négliger aucune des particularités de quelque importance. Ainsi nous connaissons aussi l'étude de A. Auda, *L'école musicale liégeoise au X^e siècle*. — Faut-il donc rappeler à nouveau, que nous étions chargés de la restauration du chant de l'Ordre de Prémontré, et non de celui de l'Eglise Romaine, ni de celui de Liège au X^e siècle ?

Nous n'avons qu'à nier jusqu'à preuve du contraire, l'accusation sur « l'emploi souvent arbitraire de la modulation dite germanique, des altérations chromatiques et surtout des groupes de rechange, *quilisma*, *scandicus*, *salicus*, *strophicus*, *oriscus*. » *Verba et voces* tout cela, vides d'arguments ! — Une note nous apprend, que l'édition Vaticane a gardé de curieuses variantes germaniques, qui ne se retrouvent pas chez nous. L'auteur ne les indique pas. A cela il n'y a qu'une réponse : si ce sont des variantes germaniques, l'édition Vaticane a évidemment tort de les garder : une variante germanique est toujours une altération de la vraie note Grégorienne.

Quant à la remarque, que les antiennes *Angeli Domini*, *Martyres Domini*, *Virgines Domini*, exigent le ton pérégrin : tout le monde est d'accord pour dire, que primitivement il en fut ainsi. Mais pour ce qui regarde *nos* livres de chant, voyez nos manuscrits : tous sans exception donnent le 8^e mode pour ces antiennes, tandis qu'ils donnent, avec la même unanimité, le ton pérégrin pour l'antienne *Nos qui vivimus*. Voilà donc la tradition dans l'Ordre de Prémontré.

Ensuite l'auteur de l'article pose « une thèse, qu'il aurait fallu éclaircir au préalable : jusqu'où les altérations, dites « chromatiques », peuvent-elles s'appuyer sur une tradition uniforme, ou sur un usage purement régional ». Un simple coup d'œil sur nos tableaux synoptiques, eut de suite fixé notre confrère pour ce qui regarde notre Ordre : ces altérations chromatiques se trouvent, à part ici ou là quelque fluctuation, dans tous nos manuscrits de tous les siècles, de tous les pays.

Les chutes, que notre contradicteur appelle « abruptes », dans l'hymne *Dum spargit* et celles des Vêpres fériales, sont données par tous les manuscrits. Il en est de même pour la chute abrupte dans le Sanctus IV du Graduel Prémontré ; il n'y a qu'un manuscrit sans valeur du XVIII^e siècle qui donne la correction, que notre confrère dit nécessaire : nous avons cru devoir rester fidèle à la tradition prémontrée.

Et, en fin de compte, que nous veut-on avec « la question très controversable des accents hébraïques ? » Veut-on exiger dans le chant des Psaumes les médiantes rompues, alors qu'aucun de nos manuscrits n'en donne un seul exemple ? Ignore-t-on, que l'Ecole de Solesmes les condamne ?

Notre contradicteur éprouve encore le besoin de « réprouver le nombre excessif des *mora vocis* : trop nombreux dans les antiennes, trop rares dans les mélismes. » — On sait que les *mora vocis* sont des distinctions plus ou moins nombreuses, à placer dans le phrasé de la cantilène grégorienne : elles appartiennent donc pour la plus grande partie au domaine subjectif. Dès lors condamner d'autorité le bon goût des membres de la commission, alors même qu'il a été contrôlé et approuvé par des maîtres tel que Monsieur Gastoué, dépasse, sans aucun doute, la compétence de notre contradicteur.

Et pour conclure, où se trouve cet abus du V^e mode ? Quand on en exclut les banalités des compositions plus récentes, ce qui a été fait avec grand soin, en quoi, je vous prie, serait-il moins grégorien qu'un autre mode du chant grégorien ?

Et maintenant que reste-t-il de cet article ? Il a prétendu tout

démolir, il ne m'a rien appris. Nous avons eu à cœur, de faire honneur à la confiance de nos Supérieurs ; nous avons été heureux, de doter notre Ordre d'un Antiphonaire, restauré d'après d'excellents manuscrits, d'après *nos* anciens manuscrits. Nous avons conscience d'avoir travaillé sérieusement et scientifiquement. Nous pensons que notre édition est bonne. Le compte-rendu, que Monsieur Gastoué en a donné spontanément, l'approuve hautement. Or Monsieur Gastoué a étudié notre Antiphonaire à fond. D'autre part il est un Maître dans la science et dans l'art grégorien, universellement reconnu : il a édité des livres remarquables sur l'histoire et la théorie du chant grégorien, et était un des plus éminents, parmi les rédacteurs de l'Édition Vaticane. Et c'est lui faire injure, que de lui reprocher de dire du bien de notre Antiphonaire, uniquement par sympathie pour l'œuvre à laquelle il a coopéré ; tout comme il serait injuste de soupçonner que quelqu'un cherche à la démolir, uniquement par ce qu'il n'y a pas coopéré. Ensuite nous avons encore le témoignage de Dom Gajard, successeur du savant et regretté Dom Mocquereau à l'Ecole de Solesmes. Il m'écrit, que notre Antiphonaire est très bon ; que d'ailleurs là où il n'est pas d'accord avec l'Édition Vaticane, il est presque toujours d'accord avec l'*Antiphonale monasticum*, qui vient d'être publié par les soins des Moines de Solesmes.

Loin de nous cependant, de penser que notre édition soit parfaite ! Quand nous voyons, que la première édition du Graduale, établie par le savant Dom Pothier, subit d'importantes corrections et bien des changements dans l'édition du même Graduale, préparée plus tard par Dom Mocquereau ; que cette édition subit le même sort, quand parut l'Édition Vaticane ; que même celle-ci à son tour ne fut pas mieux traitée dans l'*Antiphonale monasticum* de l'Ecole de Solesmes, il serait vraiment insensé de penser, que notre édition ne soit passible et de corrections et d'heureux changements. Néanmoins nous osons affirmer, que le chant de l'Antiphonaire, que nous avons eu l'honneur d'offrir à l'Ordre de Prémontré, est un chant étudié et bon, un chant mélodieux et pieux ; que, vu les discordances relativement peu nombreuses et relativement peu importantes des manuscrits, nous serions étonnés, si notre édition ne donne pas la note authentique de notre chant traditionnel, au moins pour les neuf dixièmes.

L. WENDELEN

Président de la Commission
pour la restauration du chant prémontré.